FRC1660.6. [Astori]

Case FRC 13663

LETTRE AU ROI.

SIRE,

J'AI quatre-vingt-onze ans. J'ai vécu ſous trois regnes; & ces abus dont la maſſe énorme peſe ſur le vôtre, je les ai vu naître, ſe fortifier enſuite, & s'accroître enfin au point de nous remplir du plus juſte effroi. Heureux! dans les jours de ma décrépitude, de voir VOTRE MAJESTÉ

THE NEWBERRY LIBRARY

prendre ſur Elle la tâche honorable de les combattre, & s'il eſt poſſible de les anéantir pour jamais. A ce trait, SIRE, on reconnoît le fils aîné du Germanicus que la France pleure encore, & je crois déjà voir la France régénérée l'appeller ſon ſauveur & le chérir comme ſon pere.

Mais, l'avouerai-je, SIRE? ce doux ſentiment qui parle à mon cœur & le pénetre, je le ſens combattu malgré moi, par je ne ſais quelle ſecrette inquiétude, lorſque dans la criſe que nous éprouvons, je vois toute l'énergie nationale ſe porter vers le *déficit* fiſcal, ſans que nous paroiſſions même ſonger au *déficit* moral, principe générateur du premier & de la plupart des maux qui nous aſſiégent.

Non, SIRE, la plaie fiſcale de l'Etat, quelle qu'en ſoit la profondeur, n'eſt plus celle qui doit nous inquiéter. M. Necker l'a ſondée; ſon génie, dirigé par votre cœur, & ſecondé par la généroſité Françoiſe, y remédiera. Et ne voyons-nous pas que déjà les deux premiers Ordres de l'Etat, en ſe départant noblement d'un ſeul privilége odieux, ſe ſont aſſuré tous ceux qui doivent les honorer aux yeux de la Nation? Et ce ſacrifice de leur part, SIRE, joint à ceux qu'a faits & que promet encore VOTRE MAJESTÉ, joint ſur-tout aux ſages reſſources de votre Miniſtre, ne fera pas ſeulement face à la dette publique, il allégera

encore le fardeau du pauvre peuple, & du laboureur découragé.

Mais, SIRE, en vain louerions-nous aujourd'hui les dignes émules de vos sentimens paternels ; en vain verrions-nous éclore, pour le moment, un ordre de finances mieux combiné ; en vain verrions-nous plus d'équité dans la répartition des impôts, plus d'économie dans la perception, plus de discernement & moins de distractions odieuses dans l'emploi ; avant la fin du regne de VOTRE MAJESTÉ, que le Ciel prolongera pour le bonheur de la France, les mêmes causes morales, si elles n'étoient détruites, auroient reproduit les mêmes maux physiques : la corruption de nos mœurs a ruiné l'Etat, la corruption de nos mœurs l'aura ruiné de nouveau.

Je pense, SIRE, que ni VOTRE MAJESTÉ, ni aucun ordre de citoyens ne suspectera les intentions d'un vieillard qui fait hautement profession de tenir à son Roi par affection plus encore que par devoir, à la Noblesse par sa naissance, au Clergé par ses enfans, à la magistrature par son état, & au Peuple par compassion. Ce n'est plus à mon âge qu'on se passionne aveuglément pour la scene du monde qu'on voit finir. A quatre-vingt-onze ans, on ne connoît plus qu'un intérêt, celui de la vérité. C'est le seul que je soutiendrai, SIRE ; & en vous disant la vérité, à Dieu ne plaise que

je prétende dénoncer à VOTRE MAJESTÉ les erreurs ou même les vices de ſes ſujets, comme des crimes qu'elle doive punir ! je ne me propoſe que de les lui faire appercevoir comme des maux qu'il lui appartient de guérir. Le premier & le plus dangereux de ces maux, SIRE, ſi ma longue & conſtante expérience ne me trompe point, c'eſt dans le moment actuel, la décadence, pour ne pas dire la nullité de la Religion dans votre Royaume. C'eſt-là, ne la cherchons point ailleurs, c'eſt-là, SIRE, la ſource mere des déſordres qui agitent & ſecouent ſi furieuſement notre conſtitution. Une Société ſans Religion, SIRE, eſt eſſentiellement une Société ſans frein. Chez elle, plus de patrie ; l'égoïſme devient la loi ſuprême, & de l'homme public qui n'a plus que des vues particulieres ; & du Magiſtrat qui ſe fait vautour parmi les colombes qu'il eſt chargé de protéger ; & du dur Financier, vampire toujours inſatiable du ſang des peuples ; & du Riche voluptueux, dont les entrailles de fer n'entendent jamais le cri du pauvre qui ſouffre ; & du pauvre lui-même enfin, toujours prêt, dans le déſeſpoir de ſon ſort, à s'armer des torches incendiaires de la ſédition.

Et cependant, SIRE, ce peuple, tout irréligieux qu'il eſt lui-même, on le verra toujours s'alarmer, & il aura ſujet de le faire, toutes les

fois qu'il découvrira parmi ceux qui tiennent en main sa destinée, & sur-tout dans le conseil du Prince, des hommes qui lui ressemblent; des hommes dont la probité est un probleme & les mœurs privées un scandale; des hommes dont on se demande, s'ils croient en Dieu? Non, SIRE, rien n'altere autant la confiance des peuples envers le meilleur des Souverains, que de voir auprès de sa personne, de ces hommes jugés & flétris par l'opinion publique.

Tout doit être vertueux, ou, pour le moins, le paroître dans les Palais des Rois. Ils sont sans cesse ouverts à la multitude; & c'est-là que la multitude vient épier curieusement ce qu'elle doit craindre ou espérer de ceux qui la gouvernent. Mais que peuvent raconter à leurs compatriotes, & que leur racontent en effet ceux de vos sujets, SIRE, qui du fond de leurs Provinces, viennent tous les jours étudier le Palais de leur Roi? Ils disent, SIRE, qu'ils y ont vu le contraste frappant d'un Prince vertueux & sage, entouré d'une Cour, tantôt frivole jusqu'à la dissipation, tantôt dissipée jusqu'à l'indécence, & quelquefois indécente jusqu'à l'impiété même. Ils disent qu'ils n'ont pu deviner de quelle Religion l'on étoit à Versailles; ils disent qu'aux plus grands jours de fêtes ils ont vu, dans votre Chapelle royale, une tourbe étourdie & confuse se précipiter dans les tribunes, se

trémouſſer, s'agiter, parler politique & nouvelles, tournant le dos à ſon Dieu & le viſage à ſon Roi; Ils diſent, SIRE, que les Rois ſont bien mal ſervis, & qu'il eſt étonnant que l'Officier chargé de maintenir la décence dans le Lieu ſaint, lorſque VOTRE MAJESTÉ y eſt, n'en écarte point ces ſcenes outrageantes pour la Majeſté de Dieu; ils diſent, que l'Aumônier en exercice, qui ſeroit le témoin muet d'un ſpectacle ſi ſcandaleux, en ſeroit le complice bien mépriſable. Voilà, SIRE, ce que diſent les Peuples de vos Provinces qui ont vu Verſailles; voici ce qu'ils penſent; ils penſent que de tels dehors ne peuvent que cacher un grand fond de corruption; ils penſent que des injuſtices envers les hommes doivent coûter peu à des courtiſans qui ſe font un jeu de leurs outrages envers Dieu; & ces penſées, SIRE, qui affligent ſeulement l'ame paiſible & ſage, font les plus fâcheuſes impreſſions ſur les têtes faciles à s'exalter.

Cependant, SIRE, quoique l'irréligion, dont la Cour offre depuis long-temps l'exemple contagieux à la Nation, ſoit le mal le plus univerſel dans votre Royaume, peut-être n'en eſt-il pas dont la cure ſoit plus facile à VOTRE MAJESTÉ. Qu'un Roi de France eſt puiſſant pour le bien, quand il ſait vouloir conſtamment ce qu'il a voulu une fois avec ſageſſe! Votre Cour, SIRE,

paroîtra toujours ce que vous ordonnerez qu'elle ſoit ; & dût-elle s'en tenir à l'apparence, par-là, du moins, le ſcandale ſera ſauvé. Quant à vos Provinces, c'eſt vous, SIRE, qui compoſez le Corps Epiſcopal ; compoſez-le, ce Corps, non des enfans ambitieux de vos ambitieux Courtiſans, mais de ſujets d'élite, diſtingués par leurs talens & vénérés par leurs vertus. Si VOTRE MAJESTÉ le peut, VOTRE MAJESTÉ le doit ; & c'eſt ici ſur-tout, qu'en rempliſſant le plus ſacré de ſes devoirs, elle conſultera le premier de ſes intérêts. Ce moyen, le plus doux de tous, ſera auſſi le plus efficace pour la régénération morale de l'Etat. Tel eſt l'empire de la vertu ſur les cœurs même les moins vertueux : jamais le plus habile Négociateur ne prit ſur la multitude l'aſcendant que donna toujours à un premier Paſteur une conduite qui rappelloit la ſainteté de ſon caractere ; & ſans doute que, ſi l'on voyoit des *Pompignan* à la tête de tous les Dioceſes, on pourroit voir encore les aſſemblées politiques qu'ils préſideroient, auſſi orageuſes d'abord que celle de Romans, finir comme elle par des traits mémorables de ſageſſe & de patriotiſme. On verroit le Clergé d'un tel Paſteur ſe former ſur ſon chef, & le peuple, réformé par les vertus du Clergé, devenir tout ce qu'il doit être & pour l'Etat & pour ſon Roi. Mais, pourquoi faut-il, SIRE,

qu'à côté de ces hommes d'une vertu impoſante ; & tels, il faut l'avouer, qu'il en eſt encore un nombre dans le Clergé de France ; pourquoi faut-il que nous voyions quelquefois un Prélat qui ne connoît ſon Dioceſe que par les revenus qu'il en retire ? Un Prélat qui vit d'intrigues & d'ambition, ne ſongeant qu'à accumuler Abbayes ſur Evêché, & penſions ſur Abbayes ? Un Prélat qui n'a jamais de tems pour viſiter & conſoler ſon troupeau, & qui en trouve toujours pour être un homme de ſociété, un homme de jeu, quelquefois même un chaſſeur ? Un tel ſujet, SIRE, ne poſſede une telle dignité que parce qu'on a trompé le Roi ; & le Roi a été trompé, parce qu'un ſeul homme, & quel homme quelquefois ! eſt chargé de lui préſenter les ſujets qui peuvent prétendre à l'Epiſcopat. Un conſeil, SIRE, de quelques Eccléſiaſtiques ſans ambition & d'une vertu apoſtolique, préſidé par un Miniſtre de la Feuille, tel que celui qui eſt aujourd'hui en place, éclaireroit bien plus ſurement VOTRE MAJESTÉ ſur des choix d'une ſi grande importance & pour Elle-même & pour ſes Peuples.

Que ſi cette ſage diſpoſition ne prévient pas tous les abus dans le Clergé, il exiſte dans la conſtitution eccléſiaſtique un moyen d'en arrêter les progrès, qui fut toujours efficace : les Conciles provinciaux & nationaux. Un Prince Chrétien,

SIRE, ne doit pas ſe contenter de permettre ces aſſemblées ; ſon intérêt ſe réunit à ſon devoir pour le porter à les protéger, à exiger même qu'elles ſe tiennent régulierement dans ſes Etats. Et que pourroit craindre aujourd'hui la politique la plus ombrageuſe, de cent Evêques aſſemblés, non pour délibérer, comme nous faiſons au Palais, ſur les loix propoſées par le Souverain, mais pour aviſer aux moyens de ſe réformer eux-mêmes, & tout au plus pour réclamer auprès du Prince l'obſervance des ſages loix qu'il a portées, & dont l'infraction troubleroit l'ordre public ?

J'ignore, SIRE, ſi dans la prochaine Aſſemblée nationale, le Clergé, que cette démarche regarderoit, portera ſes doléances au pied de votre Trône ſur l'état actuel des Ordres Religieux, dont l'extinction totale eſt comme prononcée par la loi qui fixe leurs vœux à vingt & un ans. Ce qu'il y a de certain, SIRE, c'eſt qu'aujourd'hui le Miniſtere ne trouve plus de Religieux pour les beſoins de vos Colonies ; c'eſt que vos Troupes de terre & de mer manquent d'Aumôniers ; c'eſt que, dans la ſeule ville de Paris, cent mille de vos ſujets, de la claſſe de ceux qui vivoient chrétiennement il y a vingt-cinq ans, ſe croient diſpenſés aujourd'hui de ſatisfaire même au devoir paſcal, rebutés par la difficulté de trouver des Miniſtres charitables

qui aient le loiſir de ſe prêter à leurs beſoins : & nous ſavons qu'il en eſt de même à proportion dans toutes les villes de votre royaume. De là les progrès rapides de la corruption des mœurs parmi le peuple, qui n'eſt pas encore irréligieux par ſyſteme. J'ajouterai que j'ai ſouvent vu, dans ma longue vie, d'heureux effets d'une ſage réforme, jamais de deſtructions que rien n'a remplacées. Tels ſont, SIRE, mes apperçus politiques ſur la Religion & le Clergé, & j'ai quatre-vingt-onze ans.

Quant à la Nobleſſe, SIRE, cette portion précieuſe de la Nation, l'élite & le ſoutien de vos armées, elle mérite ſur-tout d'être honorée dans une Monarchie ; auſſi l'eſt-elle en France autant qu'elle doit l'être. Nous la voyons diſtinguée dans votre palais ; nous la voyons à la tête du Clergé, à la tête des Troupes, à la tête de la Magiſtrature ; c'eſt elle qui commande dans nos villes & dans nos provinces ; elle a des droits excluſifs aux Ordres & aux inſignes qui la décorent. Des gouvernemens & des emplois utiles, des appointemens & des penſions militaires, des Chapitres & des écoles gratuites, lui forment, ſans doute, un ample & honorable patrimoine. Mais la Nobleſſe, SIRE, (c'eſt un des plus vieux Gentilshommes de votre Royaume qui s'en fait le garant) la Nobleſſe ſe montrera digne dans tous les temps de conſer-

ver ces prérogatives & ces bienfaits par ſon dévouement pour la patrie de qui elle les tient. Et, dans le moment actuel, ne s'en montre-t-elle pas digne par le ſacrifice qu'elle offre de ces priviléges qui, pour être abuſifs, qui, pour n'être, ſi l'on veut, que les reſtes bizarres de la barbarie gothique, n'en doivent pas être moins chers à ceux à qui ils ſont utiles ? Je l'avouerai, SIRE, il m'a fallu à moi-même de la réflexion pour me convaincre de l'injuſtice de ces priviléges. Elle eſt pourtant bien palpable ; &, ce dont j'ai joui tranquillement toute ma vie, je ne puis y ſonger aujourd'hui ſans me rappeller l'idée de ce monſtre couronné qui, dans Rome, vouloit faire repoſer ſur ſon cheval la dignité Conſulaire. Nous ne voyons pas à la vérité, parmi nous, le cheval-Conſul de Caligula ; mais nous y voyons, ce qui n'eſt pas moins riſible, nous y voyons tel pré que broutent nos chevaux, qui eſt devenu Marquis, tel bois qui eſt Comte, tel champ qui eſt Baron ; & ce pré-Marquis, ce bois-Comte, ce champ-Baron ont des vaſſaux qui ſont des hommes ! On voit plus encore : c'eſt que dans certaines Provinces, ces Comtes-bois, & ces Barons-champs ont le ſingulier privilége de ſe faire repréſenter aux Etats du pays, non par leurs pairs naturels qui ſeroient des cruches & des fagots, mais par des hommes & des hommes qui doivent être nobles.

La Nobleſſe & le Clergé, SIRE, réunis au Tiers-Etat, forment le Corps entier de la Nation, dont vous êtes le Chef. Mais, ſi la Magiſtrature n'eſt point un Ordre diſtinct dans l'Etat, elle y eſt, ſi j'oſe ainſi parler, comme le ciment qui doit en unir & lier toutes les parties. C'eſt dans ce Corps honorable, SIRE, que VOTRE MAJESTÉ trouvera, dans tous les temps, des conſeillers éclairés & fidelles, des hommes integres & incorruptibles, les amis eſſentiels de votre gloire & du Trône, toutes les fois qu'ils le ſeront de la vérité. Mais, SIRE, nulle conſtitution ſi ſaine qui ſoit invulnérable, nul corps ſi bien organiſé qui n'eſſuie des indiſpoſitions & des maladies. Or, ſi mon âge & ſoixante-dix ans d'obſervations m'ont donné quelque connoiſſance de ce Corps dont je fais gloire d'être membre, je dirai, SIRE, que preſque tous les maux qui l'affligent, dérivent de deux ſources; l'obſcurité des loix qui doivent diriger nos arrêts, & la vénalité des Offices qui nous donnent droit de les prononcer. Je n'inſiſterai pas, SIRE, ſur l'obſcurité de notre Code, que VOTRE MAJESTÉ fait réformer en ce moment : obſcurité qui eſt telle, qu'elle rend la plupart de nos jugemens arbitraires, & arbitraires juſqu'à cet excès d'indécence, que, tous les jours, la même cauſe ſe perd & ſe gagne, ſelon qu'elle eſt portée à tel ou tel Tribu-

nal, ou même à telle Chambre plutôt qu'à telle autre du même Tribunal.

La vénalité de nos charges, SIRE, eſt parmi nous un autre abus capital qui, en excluant ſouvent les talens & le vrai mérite en faveur de la fortune, nous aſſocie tantôt les enfans ineptes de Magiſtrats éclairés, tantôt de jeunes étourdis échappés, les uns des comptoirs du commerce, les autres des bureaux de la Finance, ſujets ſans conduite & ſans talens, mais bouffis de prétentions : ivres, ſur-tout, du privilége de ſe voir quelquefois invoqués comme protecteurs, par ce qu'il y a de plus reſpectable & de plus grand dans l'Etat, ils s'eſtiment des Dieux dans le ſanctuaire de la Juſtice, lorſque le Public cherche en eux des juges, & leurs confreres des hommes.

Il y a long-temps, SIRE, que l'immortel Dagueſſeau traçoit le portrait d'un Magiſtrat de cette trempe : „ Toujours oiſif dans une agita-
„ tion éternelle, la négligence de ſes devoirs eſt
„ le moindre de ſes crimes. S'il ne dédaigne pas
„ encore de les remplir, il les place à regret dans
„ le court intervalle qui ſépare ſes plaiſirs. Et,
„ dès que le moment, dès que l'heure des diver-
„ tiſſemens s'approche, on voit un Magiſtrat
„ ſortir avec empreſſement du ſanctuaire de la
„ Juſtice, pour aller s'aſſeoir ſur un théâtre...
„ Ce Magiſtrat va chercher des vices juſque dans

„ les autres professions : il emprunte de l'une sa „ licence & son emportement, l'autre lui prête „ son luxe & sa molleſſe „ ... Je m'arrête, SIRE, & laiſſe au digne Eleve de ce grand-Homme, que VOTRE MAJESTÉ vient de placer à la tête de son Parlement de Paris, le soin d'ajouter le reſte, & il ajoutera beaucoup.

Dès que les charges de Magiſtrature ceſſeront d'être vénales, un choix de ſujets plus délicat & plus ſûr fera diſparoître du milieu de nous une foule d'autres abus, ſuite du premier. Alors le Magiſtrat vertueux ne ſera plus témoin de ces délibérations tumultueuſes, de ces Arrêtés violens, de ces Remontrances réputées ſéditieuſes par l'indécence de leur forme ou de leur publicité ; il n'aura plus à gémir ſur ces Arrêts dictés par l'ignorance & la cabale, ou vendus à la faveur. Alors, du moins, l'on n'entendra plus dire, & il ne ſera plus vrai, que c'eſt moins la juſtice de la cauſe que le plus gros rouleau d'or remis au Secrétaire, qui fait pencher la balance dans la main du Rapporteur.

Duſſé-je, SIRE, rappeller ici un ſouvenir douloureux à mon cœur, ma conſcience parle, & je mourrois avec un remords, ſi je ne lui obéiſſois : j'oſerai dire à VOTRE MAJESTÉ, ſans crainte d'être déſavoué par nos Magiſtrats les plus dignes de l'être, que ſes dernieres intentions rela-

tives à l'étendue des reſſorts des Tribunaux ſupérieurs, ſont pleines de ſageſſe & d'équité. J'oſerai lui dire ſur-tout, & puiſſe-t-elle l'entendre pour la derniere fois ! j'oſerai lui dire que c'eſt dévouer le pauvre & la veuve à l'oppreſſion certaine du Riche, que de leur dire : „ Vous ferez „ cent lieues pour aller prouver à vos juges qu'à „ cent lieues d'eux un haut & puiſſant Seigneur a „ reculé les bornes de ſes domaines au préjudice „ du petit champ que vous cultivez. „

Mais, comme un Roi pere aimera toujours mieux qu'il n'y ait point de procès que de les voir bien jugés, mon expérience, SIRE, m'autoriſe à aſſurer VOTRE MAJESTÉ que, ſi elle eſt ſecondée dans la réſolution où elle eſt, de rappeller ſes peuples à la Religion & aux mœurs, elle aura, par cela ſeul, retranché la moitié de leurs procès, qui n'ont pour cauſe que l'inconduite & la mauvaiſe foi.

Un établiſſement, SIRE, bien digne de votre cœur paternel, ce ſeroit celui que feroit VOTRE MAJESTÉ, à côté des principaux Tribunaux du Royaume, de Chambres de conſultations gratuites, ſur le modele de celle que l'on voit à Nancy : établiſſement qui, en enchaînant l'ignorance ou l'entêtement des plus miſérables de vos ſujets, régleroit leurs conteſtations minutieuſes, & les empêcheroit de verſer tous les ans dans

les bureaux de la Chicane un argent immenſe, qui ſeroit bien mieux employé à acquitter les charges publiques ou à ſuſtenter de malheureuſes familles.

Je n'ai, SIRE, qu'un mot à dire ſur le Tiers-Etat : je le félicite de ce qu'un Roi juſte & bon, touché de ſes beſoins, a pris l'engagement ſolennel de le ſoulager. Je félicite ſur-tout le laboureur, courbé depuis long-temps ſous le poids accablant de l'impôt, de ce que le cri général de la France, répété par l'Europe entiere, a déjà prononcé ſur la cauſe qui l'intéreſſe le plus, & ſanctionné le projet de VOTRE MAJESTÉ en ſa faveur. Du reſte, SIRE, j'ai cette confiance dans la claſſe lettrée du Tiers-Etat, qu'elle ne ſouffrira pas plus long-temps que des particuliers ſans miſſion, têtes plus ardentes que ſages, alterent & dénaturent l'équité de ſa cauſe par ces clameurs précoces d'un triomphe eſpéré, mais qui n'eſt pas encore, & qui ſeroit odieux, s'il étoit inſolent ; & ſans doute que, dans le moment où les deux premiers Ordres ſacrifient ſans retour des priviléges réels, le Tiers-Etat aura la ſageſſe de ſacrifier lui-même tout ce qui ne ſeroit que prétentions ambitieuſes. Et c'eſt de là, SIRE, que naîtra cette harmonie ſi déſirable, cette heureuſe confuſion d'intérêts, & enfin ce concours parfait de volontés, ſi néceſſaire pour réaliſer le grand

ouvrage

ouvrage qu'entreprend VOTRE MAJESTÉ, de remédier aux maux de tous les genres qui pesent sur tous les Ordres.

Un de ces maux, SIRE, que l'on peut regarder parmi nous comme une calamité publique, mais sur lequel nous savons que les Etats-Généraux n'auront pas besoin d'éveiller le zele de VOTRE MAJESTÉ, c'est le déplorable état de l'éducation de notre Jeunesse, exposée, par la licence de nos mœurs, à tous les dangers de la séduction, livrée, ici à des hommes ineptes & sans talents, là à des mercenaires sans zele du bien ni amour de leur état, & quelquefois même à des guides qui lui offrent pour modele le scandale d'une inconduite réfléchie. Mon grand âge, SIRE, me rendant inhabile aux affaires, je ne m'occupe plus depuis long-temps que de réflexions; & en voici une que j'ai souvent faite, & que j'ose supplier VOTRE MAJESTÉ de faire en ce moment avec moi : il n'y a que vingt-cinq ans, SIRE, que personne en France ne se plaignoit de l'éducation nationale, personne; mais, depuis vingt-cinq ans, un cri général de mécontentement s'est fait entendre des quatre coins du Royaume, & n'a cessé de fatiguer le Trône. Je conclus de là, SIRE, & cette conclusion que je dois autant à ma conscience qu'à ma patrie, coûte infiniment à mon amour propre;

je conclus de là, dis-je, que j'ai donné autrefois dans une étrange erreur, que j'ai coopéré à des maux infinis, en ſollicitant, en pourſuivant avec mon corps la diſſolution d'une Société inſtruite, qui rempliſſoit la tâche pénible de l'éducation publique avec ſuccès, parce qu'elle le faiſoit par état.

Il y a quelques années, SIRE, que la Reine de Portugal eut la généroſité de faire donner avis à VOTRE MAJESTÉ & à toutes les cours de l'Europe, qu'elle avoit reconnu que les Jéſuites, dans ſes Etats, avoient été les victimes innocentes d'une trame d'iniquité, dont elle avoit puni les auteurs. Quand je penſe, SIRE, que les Jéſuites de France ont été victimes de la même trame, & que le fait eſt notoire; quand je penſe que certains Magiſtrats n'ont pas rougi de calculer, dans des mémoires imprimés au ſein de la Capitale, ce qu'il leur en avoit coûté pour faire condamner les Jéſuites dont ils étoient les Juges, oui, SIRE, je me ſens révolté & contre moi-même & contre cet acte inoui de deſpotiſme ſubalterne qui, malgré le vœu du feu Roi & de la Nation, enleva à la France cette Société précieuſe d'Inſtituteurs, & réduiſit les peres de famille à la fâcheuſe alternative ou de manquer au plus ſacré des devoirs de la paternité, ou de renoncer à leur état ſocial pour le remplir eux-mê-

mes. Cependant, Je me ſens renaître, pour ainſi dire, en ce moment, & le poids du remords moins accablant me laiſſe reſpirer, depuis que j'apprends, par des nouvelles certaines, que, dans la prochaine Aſſemblée Nationale, VOTRE MAJESTÉ ſera ſuppliée par le vœu unanime de pluſieurs de ſes provinces & de cent villes de ſon royaume, de reſſuſciter en France cette Société reconnue néceſſaire à l'éducation publique. Et ſans doute qu'il ſera bien doux pour vous, SIRE, ce moment où, en réparant une grande injuſtice qui ne fut point la vôtre, vous gratifierez la Nation d'un des bienfaits les plus propres à la régénérer.

Nous ſavons encore, SIRE, & déjà nous avons de ſûrs garants que, parmi les abus dont la proſcription doit concourir au ſalut de l'Etat, VOTRE MAJESTÉ comprendra celui du luxe, cette peſte qui fait trouver l'indigence au ſein même des richeſſes, & que le ſage Sully ne ceſſoit de dénoncer au bon Henri, comme capable d'ébranler la conſtitution politique. Je n'entreprendrai pas, SIRE, de décider ici ſi c'eſt nous qui provoquons le luxe de la Cour, ou ſi ſeulement nous le copions; car je ſais qu'il y a une influence réciproque, & une ſorte de réaction des mœurs publiques ſur les Cours, comme de celle des Cours ſur les peuples. Si nos femmes ſe montrent parées comme des Princeſſes, les Princeſſes voudront l'être comme

des Divinités ; & ſi nous menons des trains de Princes, les Princes, qui ont droit de nous effacer, demanderont que l'Etat leur aſſigne des apanages de Roi.

Ce qu'il y a de certain, SIRE, c'eſt que nous voyons aujourd'hui ſolennellement démenti ſur ce point, le proverbe ſi connu que parmi nous

L'exemple du Monarque eſt la loi de ſon Peuple.

Jamais roi de France ne montra plus de ſageſſe dans ſes goûts, plus de modération dans ſa dépenſe perſonnelle que VOTRE MAJESTÉ ; elle ne connoît ni le faſte de la repréſentation, ni les haſards du jeu, ni les profuſions indiſcretes de la faveur, ni aucune de ces fantaiſies ruineuſes ou de ces paſſions faméliques, cortége trop ordinaire des Princes & des Grands : & cependant la fureur de la dépenſe poſſede ſa Cour & tous ſes ſujets ; un luxe inſenſé dévore toutes les conditions : chez nos femmes, luxe d'ajuſtements & de modes éphémeres ; parmi nous, luxe de bâtiments & de domeſtiques, luxe de chevaux & de chiens homicides, luxe de table & de jeu, luxe d'amuſements & de ſpectacles, luxe de molleſſe & de ces plaiſirs meurtriers qui ſillonnent des rides de la vieilleſſe des viſages de trente ans.

SIRE, lorſqu'un grand exemple n'a plus la for-

te de perſuader, il faut qu'une loi ſévere oblige : qu'elle frappe d'abord, cette loi, ſur tout ce qui vous entoure ; qu'elle contienne également & le ſexe frivole & les hommes publics, & les Officiers de votre Cour & ceux de vos Provinces. Qu'un ſeul luxe déſormais ſoit permis à ceux qui commandent au nom de VOTRE MAJESTÉ, ou qui ſont riches de ſes bienfaits, celui de contribuer plus efficacement aux charges de l'Etat & au ſoulagement d'un plus grand nombre de malheureux. Le luxe le plus odieux de tous, SIRE, & le plus inſultant pour le peuple, le luxe qui l'indiſpoſe le plus contre l'autorité, c'eſt celui qui eſt alimenté des deniers de l'Etat, c'eſt le luxe qui nous laiſſe voir, dans des Officiers publics, des hommes dégradés & ſans nulle énergie, injuſtes par pareſſe, fripons par beſoin & pervers ſans remords.

Combien d'autres abus au milieu de nous, SIRE, ſymptômes alarmants des maladies morales qui ont opéré la diſſolution de ces Empires fameux, dont nous ne voyons plus de trace que dans nos hiſtoires ? Voulez-vous, SIRE, connoître ceux de ces abus qu'il ſeroit le plus urgent de réformer dans votre royaume ? Conſultez un de ces ſages perſonnages, dont la politique a pour baſe le tendre amour des hommes qu'inſpire la religion. Enjoignez-lui, & ſi cela ne ſuf-

fisoit pas, priez-le de vous parler avec franchise. Que de connoissances utiles ne donnera-t-il pas à VOTRE MAJESTÉ ? Il lui dira, par exemple, que le théâtre François, qui, sous Louis-le-Grand, exerçoit une censure utile sur les mœurs publiques, & qui les respectoit encore sous Louis XV, se fait aujourd'hui l'apologiste intrépide & de nos travers les plus dangereux & de nos excès les plus coupables. Il vous dira, SIRE, que nos Baladins, échappés par troupes de la Capitale, parcourent vos Provinces avec un zele de Missionnaires, débitant par-tout la morale d'Epicure, caressant le vice, couronnant l'impiété, jouant impunément & la Religion, & les mœurs, & le Gouvernement qui les pensionne.

Il vous dira que la dépravation des mœurs nationales en est au point, que les excès les plus scandaleux ne sont plus scandale parmi nous; au point qu'un mari se rend presque ridicule, en exigeant que sa femme soit sage; au point que celle-ci ne se tient plus pour déshonorée par l'éclat de ses intrigues galantes; au point même que, quelquefois dénoncée par ses proches, & notée dans tout le Public, mais protégée au Palais par ses charmes adulteres, elle y obtient, malgré ses crimes, le triomphe de l'innocence.

Il vous dira que votre Capitale n'offre à la Vertu effrayée & presque sans asile, qu'un vaste

théâtre de prostitution, l'écueil inévitable & le tombeau de la jeunesse ; tout se perd & se confond, tout s'abyme dans ce gouffre impur, où la même licence rend égaux, & le Prince qui pensionne le crime, & le manant qui le paye comptant.

Il vous dira, SIRE, que les loix de l'Eglise, les plus solennelles, celles que VOTRE MAJESTÉ révéra toujours, & qui sont loix de l'Etat chez toutes les Nations catholiques, sont violées par vos sujets, avec la plus scandaleuse publicité.

Il vous dira que, depuis quinze ans surtout, on ne connoît plus, en France, de jours d'abstinence dans les auberges ; on n'y connoît plus de jours où les voitures royales doivent s'arrêter, pour laisser aux voyageurs la liberté de satisfaire au précepte d'entendre la Messe.

Il vous dira, qu'en dérision, ce semble, de nos solennités, les mêmes ouvriers qui sont dans l'usage de passer le lundi dans les tavernes, on les voit le Dimanche travailler dans leurs ateliers autour de la Capitale, dans son enceinte, & quelquefois même jusque dans votre ville royale.

Il vous dira, SIRE, que tandis que des hommes en place soutiennent la cause insoutenable de la liberté indéfinie de la Presse, cette liberté est toute entiere pour le fanatisme audacieux, & toutes les entraves de la loi pour la vertu qui respecte jusqu'aux loix mépriſées.

Il vous dira que, plus d'une fois, des plumes dignes des encouragements de l'autorité, des plumes qui exerçoient une critique utile à la Religion, aux mœurs, aux Lettres, & par-là même, à l'Etat, ont été séverement interdites ; que des Ecrivains, trop amis des vérités que redoutent souvent les hommes en place, ont été forcés d'aller publier chez les étrangers ce qu'ils avoient sagement pensé en France ; que des productions desirées d'Auteurs estimables, ont été étouffées avant d'avoir vu le jour, ou cruellement mutilées par l'ordre de ces despotes subalternes, les fauteurs aveugles de la tolérance dans le Conseil de VOTRE MAJESTÉ, & les plus intolérants des hommes, dès qu'ils ont à craindre que le miroir trop éclatant de la vérité ne réflechisse sur eux un jour d'ignominie.

Oui, SIRE, tel, & plus chargé encore, sera le tableau des abus à réformer qu'offrira à VOTRE MAJESTÉ, non ce Ministre avide de l'encens philosophique, non ce Courtisan corrompu, qui ne sait que répéter le mensonge, *tout va bien* ; mais l'homme droit & integre, mais un Necker, un homme assez généreux pour préférer au plaisir qu'il auroit de flatter le cœur d'un bon Roi, par des rapports officieux, le devoir de le servir par de tristes, mais utiles vérités.

Et moi, SIRE, je joindrai ici ma voix nonagénaire à celle de cet homme de bien, pour confirmer à VOTRE MAJESTÉ ce qu'il lui dira du vœu de la Nation, ſur la queſtion ſi agitée en ce moment, de la liberté de la Preſſe : j'oſerai l'aſſurer, ſans crainte de compromettre ma vieilleſſe par une aſſertion téméraire, que tout ce qu'il y a dans ſon Royaume d'ames honnêtes & de chefs de famillle reſpectables, tout ce qui y eſt encore attaché aux vrais principes, tous les vrais François en un mot, dont je me flatte d'être en ce moment l'organe, tous penſent que cette liberté indéfinie de la Preſſe ne ſauroit être invoquée ſérieuſement parmi nous, que par le vice ou la folie, ni accordée que par un miniſtere aſſez aveugle pour compromettre, avec les intérêts les plus précieux de la Royauté, les plus ſacrés des devoirs qu'elle impoſe.

Eh quoi ! SIRE, pour quelle fin donc régneroient les Rois, s'ils ne régnoient pour être juſtes? Pour quelle fin régneroient-ils, s'ils ne régnoient pour protéger la Religion contre les fureurs de l'impiété, la Vertu timide contre le crime audacieux, les vérités utiles contre les erreurs nuiſibles, les ſages conſtitutions de leurs Etats contre les attaques de la ſédition ? Qui le croiroit ? le Souverain porte le ſceptre pour défendre mon champ de l'uſurpation de mon voiſin, & il ne le porte-

roit pas auſſi pour garantir mon honneur des attentats de la ſcélérateſſe ! La Société arme les Rois de toute ſa puiſſance, pour qu'ils lui faſſent du bien, & la puiſſance armée des Rois, de connivence avec le vice & le crime, ſouffriroit que ce qu'il y a de plus licencieux & de plus dépravé dans la Société, s'arrogeât le droit de diriger l'opinion publique, de ſemer à ſon gré les préjugés politiques & religieux, de tenir, pour ainſi dire, école de ſéduction, de faire donner l'imprudente jeuneſſe dans les funeſtes écarts des paſſions, & de la conduire enfin, par tout le travers de l'eſprit, à tous les vices du cœur ? Oui, SIRE, je le répéterai avec la conviction même de l'évidence : demander que l'art précieux de l'Imprimerie ſoit ainſi proſtitué ; faire des vœux pour que la licence, déjà effrénée de la Preſſe, ſoit conſacrée par une loi, ce ne peut être que l'erreur d'un imbécille, ou le crime d'un méchant.

Eh ! ne ſavons-nous donc pas, SIRE, ce qu'on peut alléguer de plus ſpécieux en faveur d'une pareille cauſe ? Ne ſavons-nous pas ce que diſent nos philoſophiſtes, & ce que l'un d'eux oſa dire un jour dans le Conſeil même de Verſailles ? » » Laiſſons la liberté à la Preſſe, nous en aurons » une branche de commerce plus étendue. = » Oui, répondit le Dauphin, votre auguſte » pere, ſiégeant à ce conſeil ; mais prouvez-nous

» auparavant que les mauvaiſes marchandiſes ſont » celles qui ſoutiennent les fabriques, & qu'une fa- » brique de poiſon, pour l'uſage de ſes ſujets, peut » jamais être utile à un Roi. » Le ſophiſte inſiſta, & crut triompher en diſant, « Mais, ſi je fais un mau- » vais livre, réfutez-le par un meilleur. = Le » bel argument, reprit le Prince ! C'eſt-à-dire, » que ce miſérable empirique eſt abſous, dès » qu'il a dit à la Faculté : *Si je débite du poiſon* » *au peuple, permis à vous de décréditer ma* » *drogue homicide par un précieux élixir.* Oui, » coquin ; mais, en attendant, ce vulgaire facile » & crédule que tu auras empoiſonné, mon » ſpécifique aura-t-il la vertu de le reſſuſciter ? »

Voilà, SIRE, le raiſonnement d'un homme d'Etat ; & toute la ſecte philoſophique n'y oppoſera jamais que de mepriſables ſophiſmes.

Mais, où ſont conſignées, SIRE, ces réclamations en faveur de la liberté indéfinie de la preſſe ? Eſt-ce dans les réquiſitoires de l'éloquent *Séguier* ? Eſt-ce dans les regiſtres de vos tribunaux les plus ſages ? C'eſt, SIRE, dans les libelles proſcrits des Voltaire, des Diderot, des Raynal ; c'eſt dans les diatribes politiques de tous les ſuppôts de cette ſecte déloyale, qui depuis un demi-ſiecle fait la guerre au Trône & à l'Autel, & prêche l'humanité : c'eſt ſurtout dans un nouvel Ecrit ſur la queſtion, ouvrage monſtrueux, qui

porte le nom du Comte de Mirabeau : c'eſt encore dans un mémoire récemment imprimé, & que les papiers publics attribuent à M. *d'Antragues*, ouvrage érudit & plein de feu, mais du feu brûlant de la ſatyre ; ouvrage ſouvent judicieux, mais en bien des points plus hardi que ſage ; ouvrage où, par une inconſéquence qu'on pourroit appeller une *arlequinade*, l'Auteur, en s'élevant contre les prétendues entraves données à la preſſe, nous fournit la preuve la plus complette de l'excès de licence que la preſſe s'eſt arrogée parmi nous. Eh quoi ! la preſſe n'eſt point encore aſſez libre en France, lorſque la preſſe fournit à M. *d'Antragues* le moyen de faire circuler, dans tout le Royaume, un libelle diffamatoire de nos Rois ; libelle qui ne ſembleroit écrit que pour rendre odieuſe la loi fondamentale de l'hérédité de la Couronne en faiſant reſſortir malicieuſement, en agglomérant, en exagérant les inconvéniens qu'elle a eus ! Oui, M. *d'Antragues*, j'ai quatre-vingt-onze ans, & le ſang me bout dans les veines, & je ne puis contenir mon indignation quand je vous entends réclamer la liberté de la preſſe, & que, dans le même libelle, je vous vois, juge inique & atrabilaire de deux Rois que j'ai connus, dont l'un fut grand & l'autre fut bon, les traduire avec outrage au tribunal de la Nation, remuer inſolemment leurs cendres encore chau-

des, & charger les Aïeux d'anathemes indécens, au milieu des Etats & ſous les yeux du Roi leur fils.

En vérité, M. *d'Antragues*, vous avez bien vos raiſons pour décrier les lettres-de-cachet. Et, à ce ſujet, SIRE, à Dieu ne plaiſe que je déshonore ma vieilleſſe, en conſeillant à mon Roi les armes du deſpotiſme ! mais j'oſerai lui faire l'éloge de la fermeté, & lui rappeller la maxime de ſon auguſte Pere : » Que la foibleſſe dans un » Roi, lui rend toutes ſes vertus inutiles. » J'oſerai lui dire, que le pouvoir que conſerveroit SA MAJESTÉ, de me priver pour un tems de ma liberté par une lettre-de-cachet, me paroîtroit toujours bien moins redoutable que celui qu'elle laiſſeroit à M. *d'Antragues*, de flétrir, pour jamais ma réputation par un libelle.

C'eſt l'abus des lettres-de-cachet, SIRE, & non l'uſage que l'on doit condamner ; & , dès qu'il ſera certain que ces ordres particuliers ne pourront être que les ordres du Roi, réfléchis dans ſon Conſeil, dès-lors ils ne ſeront plus, aux yeux de l'homme ſage, que les garans du bon ordre & de la ſureté publique, contre les ſujets mal-intentionnés, contre ces eſprits inquiets & factieux, dont les entrepriſes hardies ont quelquefois beſoin d'être réprimées par des ordres prompts & ſecrets, afin qu'ils ſoient efficaces.

Eh ! faudroit-il donc, pour la ſureté de quelques hommes dangereux, faudroit-il même, pour la crainte éloignée de quelques abus, & au péril de tout l'Etat, qu'un Roi de France n'eût pas au milieu de Paris le même pouvoir qu'avoit un Magiſtrat dans Rome, cette fiere République, la plus jalouſe qui fût jamais de la liberté de ſes Citoyens ?

SIRE, enhardi par l'expérience que me donne mon grand âge, & plus encore par le zele courageux que montre VOTRE MAJESTÉ pour la reſtauration de l'Etat, j'ai recueilli mes forces défaillantes pour payer à ma chere patrie un dernier tribut de l'affection que je lui porte. J'ai adreſſé mes vœux à un cœur vertueux & bon : je lui ai parlé pour ſa gloire inſéparable du bonheur de ſon peuple : j'ai dit la vérité que j'aime, à un Roi qui l'aime auſſi ; pouvois-je ne pas la dire avec confiance ? Mes intentions, SIRE, ont été pures, & ma conſcience m'abſout ; cela me ſuffit. Sans prétentions, déſormais, & incapable de tout bien en ce monde, je n'y tiens plus que par un deſir ; c'eſt celui de voir, du moins, l'ouverture de cette Aſſemblée mémorable, dont tous les Membres, dignes de leur auguſte Chef, & animés de ſon eſprit, vont s'aſſurer l'immortalité dans les faſtes de la Monarchie, par ce concert unanime qui régénérera nos mœurs, qui aſſûrera la fortune

publique, & imprimera le ſceau de la ſtabilité au bonheur de la Nation.

A ce dernier deſir de mon cœur, SIRE, ſe joint un doux preſſentiment : c'eſt que le Miniſtre, honnête homme, chargé de vos finances, ſera long-tems le Miniſtre des deſſeins paternels de VOTRE MAJESTÉ ſur ſon Peuple : c'eſt que Necker, déjà béni des hommes pour la droiture de ſon cœur, ſera auſſi béni du Ciel ; & qu'après qu'il aura fait autant & plus de bien encore à la France, que ne lui en fit le grand Turenne ; comme ce Héros, l'honneur & les délices de la Nation, il méritera que ſes cendres reſpectées puiſſent être mêlées avec honneur aux cendres de nos Rois.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéiſſant
& très-fidelle Serviteur & Sujet,
L. P. D'ASTORI.

De Luvay, le 30 Janvier 1789.

16 *